

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet OUVRAGE ANNEXE 5 sur la commune principale de l'AIOT Rue des Avernoises 91320 Wissous.

La référence de votre dossier est A-2-6PSGZELP3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/11/2022 à 17h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- yves.ketchiekmen@vinci-construction.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- yves.ketchiekmen@vinci-construction.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34308813400055**

Raison sociale **VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 CRS FERDINAND DE LESSEPS

BATIMENT PEMBA

92500 RUEIL MALMAISON

Signataire

Nom : **SUPRIN**

Prénom : **DAVID**

Qualité : **DIRECTEUR DE PROJET**

Adresse électronique : **yves.ketchiekmen@vinci-construction.com**

Téléphone fixe : **+(33) 157968610**

Téléphone portable : **+(33) 663337470**

Référent

Nom : **KETCHIEKMEN NOUAH**

Prénom : **YVES**

Fonction : **CHARGE D'ENVIRONNEMENT**

Adresse électronique : **yves.ketchiekmen@vinci-construction.com**

Téléphone fixe : **+(33) 157968610**

Téléphone portable : **+(33) 663337470**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **yves.ketchiekmen@vinci-construction.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **OUVRAGE ANNEXE 5**

Description des activités :

L'activité présente dans cette déclaration s'inscrit dans le cadre de la construction de la ligne 18 LOT-1 du métro pour le compte de la société du Grand Paris qui est composé d'un tunnel d'environ 11,8 km, de trois gares, de treize ouvrages annexes et d'une tranchée couverte et couverte. Pour fabriquer le mortier utile à la construction du tunnel, une installation de production de béton prêt à l'emploi sera installée sur le site. Cette installation fait l'objet de la présente déclaration d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Rue des Avernaises 91320 Wissous**

X : 652310

Y : 6849000

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2518	b	Production de béton prêt à l'emploi	Capacité de malaxage 3 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **350000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les rejets d'eaux résiduaires issus de l'exploitation sont rejetés dans deux types d'exutoires : eaux usées. Les effluents destinés à être rejetés dans le réseau d'assainissement collectif d'eau usées sont composés des eaux qui proviennent des bureaux et cantonnement du chantier. Débit de rejet estimé à 3.24 m3/h en pointe (Débit Autorisé 13m3/h). Les effluents destinés à être rejetés dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales sont composés des eaux de process liés à l'activité tunnel, les eaux issues des différents lavages des équipement et installation, les eaux issues de la collette des eaux des zones parking passe vers deux bassins d'eau pluviale ainsi que les eaux de nettoyages de la centrale à mortier faisant l'objet de la présente déclaration. Toutes

ces eaux passent dans une station de traitement des eaux avant rejet débit de rejet autorisé 16 m3 /h en pointe

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Cette installation génère des EU qui sont rejetées dans deux bassins de rétention des eaux pluviales après traitement par une microstation.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **350000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux rejetées dans un réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration sont séparées en deux flux : Les collectes des eaux de parking sont déversées dans un bassin d'eau pluviales zone 2 d'une capacité de 502 m3, les eaux des collettes de plateforme dans un bassin d'eau pluviales zone 1 d'une capacité 1176 m3 ainsi que les eaux de nettoyage de la centrale à mortier transitent vers la station de traitement des eaux chantier qui permettent un rejet d'une eau dont les paramètres sont compatibles avec le réseau d'eaux usées. Le reste de l'eau collectée sur le site (une partie de l'eau pluviale, eau de nettoyage, eau issue des déblais) transitera par cette station de traitement des eaux. L'eau traitée se verra injecter un flocculant et un coagulant avant de séjourner dans un décanteur pour séparer les particules plus fines. Pour finir, les effluents feront l'objet d'un traitement complémentaire par l'intermédiaire d'un filtre à sable. Avant le rejet.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Dans le cadre de l'ensemble des activités du site de l'OA5, les différents types de déchets sont les suivants : Déchets ménagers issus de la restauration du personnel et de l'activité dans les bureaux. Un tri est mis en place. Déchets non dangereux issus de l'activité du site (bois, ferraille, inertes etc.). Plusieurs bennes de déchet sont installées sur le site (BOIS, METAUX, INERTE et DIB). Ces déchets sont ensuite acheminés chez un prestataire déchet qui les revalorise au maximum. Les déchets présents dans la benne DIB sont systématiquement retriés chez le prestataire déchet. Déchets dangereux (matériels souillés, emballages vides de produits chimiques, aérosols, huiles usagées etc.). Ces déchets sont jetés dans des contenants adaptés présents sur le chantier puis évacués par un prestataire déchet agréé pour transporter et traiter des déchets dangereux. La traçabilité de l'ensemble de ces déchets est faite à l'échelle du chantier de la Ligne 18.1 : registre, BSDD, BSD

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Sur le site, il y a deux bornes incendie, des extincteurs, des extincteurs adaptés sont mis en place à différents emplacements du chantier Des procédures en cas de sinistres sont rédigées, le personnel est sensibilisé et des exercices d'urgence sont réalisés. Des points de regroupement sont identifiés, connus du personnel et validés en concertation avec les services d'intervention.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Parcelles cadastrales - Géoportail (003).pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PN1707-1_17_EXE_PIC_002070_1_A3_PIC PHASE PRODUCTION TUNNEL.PNG